



Assurance prévoyance litige

Par **Lola84**, le **17/09/2016 à 17:35**

Madame,Monsieur,je viens vers vous pour savoir le temps légal pour faire une réclamation.En effet,ma conjointe à était en maladie du 10 janvier 2011 jusqu'aux 9 mai 2011 pour lésion eczématifore inscrit au tableau n. 65 de la sécurité sociale suite à son activité professionnelle :coiffeuse spécialité couleur.Suite à cela la médecine du travail l'a reconnu inapte le 21 Août et la consolidation le 21 Octobre 2011.Ayant souscrit un contrat d'assurance avec la prévoyance nous avons monté un dossier pour savoir si elle aurait eu le droit à une indemnisation vue qu'elle ne peut plus exercer son activité :perte de salaire,diplômé ect... Nous avons fait la déclaration le 6 Janvier 2012 et nôtre contrat stipule que nous avons 6 mois pour faire une déclaration.Ma question est que ils nous disent que nous sommes plus dans les temps,car son arrêt maladie et de Janvier 2011,mes pour nôtre part nous n'aurions pas pu faire aucune déclaration car elle a était reconnu que aux mois d'octobre maladie professionnelle.Donc ma question, à ton le droit de refaire une demande car bien-sûr j'ai oublié de vous préciser elle a était reçu par un médecin expert.Car nous ,nous demandons si tout cela et légal et qu'elles sont nos possibilités si il y a possibilité bien-sûr en vous remerciant je vous prie d'agréer mes salutations distinguées

Par **chaber**, le **17/09/2016 à 17:39**

bonjourrrndepuis janvier 2012 qu'avez-vous fait auprès de l'assureur?